



Direction médicale
Secrétariat : 071/91 12 56
secretariat.direction@ipg.be

Nos réf. : JG/cdu/2025-006

Gosselies, le 3 février 2025

Chère consœur, Cher confrère,

Objet : Éléments importants concernant la nouvelle réglementation sur le dépistage du cancer du col de l'utérus à partir du 1^{er} janvier 2025

Nous vous avons informés à la fin de l'année 2024 des changements prenant cours le 1er janvier 2025 concernant le dépistage du cancer du col de l'utérus en Belgique.

Pour rappel, à partir de cette date, le test HPV est introduit comme test de dépistage primaire pour les personnes âgées de 30 à 64 ans. Ce test, remboursé tous les cinq ans, permet de détecter le papillomavirus humain (HPV) avant l'apparition de lésions détectables par cytologie.

La mise en place de cette nouvelle réglementation est une réussite à l'IPG. Toutefois, nous voudrions attirer votre attention sur les points suivants qui peuvent encore représenter quelques difficultés :

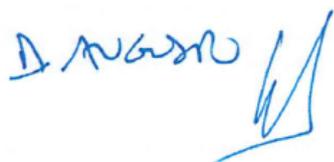
1. **Entrée dans le nouveau système** : les patientes âgées de 30 à 64 ans auront droit à leur premier dépistage HPV trois ans après la dernière analyse cytologique remboursée.
2. **Âge de la patiente** : pour déterminer la catégorie d'âge, il faut tenir compte de l'âge que la patiente aura dans l'année civile en cours et non de l'âge qu'elle a au moment du prélèvement.
3. **Pas de cytologie réflexe sur les HPV suivis positifs** : sur une analyse typage HPV demandée en suivi dont le résultat est positif, il n'y aura pas d'analyse cytologique réalisée automatiquement par notre laboratoire sur le même prélèvement (non autorisé par l'AR). Le gynécologue peut demander l'analyse cytologique sur le prélèvement en un deuxième temps via contact avec le service renseignement ou via mail à cytologie@ipg.be.
4. **Dossier patient** : une vérification sommaire dans le dossier patient interne à IPG sera réalisée mais l'objectif, à terme, sera de respecter l'analyse demandée par le prescripteur sur la demande d'analyse IPG.

Nous vous encourageons à informer vos patients de ces changements et à adapter vos pratiques en conséquence.

Pour toute question ou clarification, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous remercions, Chère consœur, Cher confrère, de votre collaboration et de votre engagement continu dans la prévention du cancer du col de l'utérus.

Cordialement,

Handwritten signature of David Augusto in blue ink, consisting of the name 'D. AUGUSTO' followed by a stylized flourish.

Dr David AUGUSTO
*Directeur du Département
d'Anatomopathologie*

Handwritten signature of Jérémie Gras in blue ink, consisting of the name 'J. GRAS' followed by a stylized flourish.

Dr Jérémie GRAS
Directeur médical